



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de conseillers élus 15
Conseillers en fonction 15
Conseillers Présents 14

PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOPPE-LE-BAS

Séance ordinaire
du 27 novembre 2014 à 20 heures
sous la présidence de M. Richard MAZAJCZYK,
Maire

M. le maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance

Sont présents : ABIDI Farid, BINDLER Miriam, DICK Rosalie, DRAXEL Laurent, DROUET Angélique, GUTTIG Stéphanie, JEANDON Christelle, LILLER Laurent, MAZAJCZYK Richard, MOREAUX Muriel, SCHWEITZER Carlo, SPRINGINSFELD Thomas, TRIANTAFYLLIDIS Pascal, WEISS Jean-Julien, WEISS Nicolas.

Absents excusés : WEISS Jean-Julien

Ont donné procuration :

Secrétaire de séance : WEISS Nicolas

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 10 octobre 2014
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Modification des horaires de Mme MURA
4. Taux de taxe d'aménagement
5. Motion de soutien aux Notaires
6. Motion de soutien à la Brigade Verte
7. Création de la liaison rue des Juifs / rue des Peupliers
8. Achat d'une collection de cartes postales historiques
9. Augmentation du prix du stère de bois
10. Régularisation comptable BP 2014
11. Divers

Point 1

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2014

Le procès-verbal des délibérations de la séance du 10 octobre 2014 expédié à tous les membres, est commenté par Mr le Maire. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

Point 2

Désignation du secrétaire de séance

M. WEISS Nicolas a été désigné secrétaire de séance.

Point 3

Modification des horaires de Mme MURA

Le Maire expose à l'assemblée : un bilan horaire du personnel administratif a été fait : Mme MURA dispose de 20h par semaine et Mme WADEL de 15h. Auparavant, il y avait un total de 40h/semaine au niveau du personnel administratif.

Il apparaît insuffisant de rester à 35h/semaine au total, au vu de la charge de travail ; Mme WADEL ne peut effectuer davantage d'heures étant donné son 2^e poste à Gildwiller. Aussi il est proposé d'augmenter les heures de Mme MURA et de les porter à 25h/ semaine, ce qui permettrait d'offrir aux habitants de la commune une plage d'ouverture hebdomadaire de la mairie plus conséquente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à faire les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion pour l'augmentation du nombre d'heures du poste de Mme MURA.

Point 4 **Taux de la taxe d'aménagement**

Le Maire expose à l'assemblée : La précédente délibération concernant la taxe d'aménagement fixait une durée de validité jusqu'au 31 décembre 2014. Le taux voté était de 2%. Si aucune délibération n'est prise avant le 30 novembre, le taux de la taxe d'aménagement baisse automatiquement à 1%. Le Maire propose de maintenir le taux à 2%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 2% sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1^{er} janvier 2015.
- La présente délibération est valable pour une durée de un an reconductible.

Point 5 **Motion de soutien aux Notaires**

Le Maire expose à l'assemblée la proposition de motion de la Chambre des Notaires du Haut-Rhin. Cette motion fait suite au projet de réforme des professions réglementées. Elle a pour but de défendre le statut de Notaire, le projet de loi tendant à dévaloriser cette profession, ce qui risque de conduire à une insécurité juridique.

Des conseillers s'interrogent quant au bien-fondé de cette réforme : le fait de permettre un accès facilité à la profession pourrait s'avérer positif car permettrait également une concurrence dans ce secteur où les tarifs sont fixés nationalement.

Le Maire donne lecture du projet de motion ainsi que de l'argumentation détaillée de la Chambre des Notaires puis propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal à 10 voix pour et 4 abstentions adopte le projet de motion suivant :

CONSIDERANT que l'institution notariale :

- Répond efficacement aux missions de service public tant auprès des collectivités que du grand public et des acteurs économiques,
- Participe au développement du tissu social et économique d'une commune,
- Assure grâce à l'acte authentique revêtu du sceau de l'Etat la sécurité juridique indispensable aux transactions, qu'elle est la garante de l'exactitude d'un fichier immobilier fiable et performant,
- Collecte pour le compte de l'Etat et des collectivités plus de 22 milliards d'Euros de recettes fiscales tous les ans, sans coûter un euro pour l'Etat,
- Répond aux missions de juridictions gratuites évitant un encombrement des tribunaux,
- Assure au sein de ses offices bon nombre d'emplois salariés et contribue à la formation des jeunes,
- Garantit en raison de son implantation sur l'ensemble du territoire, de son tarif réglementé fixé par la loi, l'égalité de l'accès au droit,

DEMANDE

- Que soit maintenu le service notarial en tant que profession réglementée sous la tutelle du Ministère de la Justice,
- Que soit réaffirmé le principe selon lequel l'acte authentique est un instrument de sécurité et de régulation sociale en ce qu'il assure l'avènement non contentieux de la règle de droit,
- Que soit garanti le maillage territorial des offices de notaires sur l'ensemble du territoire afin d'assurer l'égalité de l'accès au droit.

2014-29

Point 6
Motion de soutien à la Brigade Verte

Le Maire expose à l'assemblée la proposition de motion de soutien à la Brigade Verte.

Nous les élus du Conseil Municipal de Soppe-le-Bas, à l'unanimité, conscients des exigences inhérentes **aux différents pouvoirs de police du Maire** et soucieux du devenir de la **Brigade Verte** mis en danger par la proposition de loi des sénateurs François PILLET et René VANDIERENDONCK, adoptée au **Sénat** en première lecture le 16 juin 2014,

réaffirmons **solennellement** à l'heure des nombreuses réformes institutionnelles :

- **notre indéfectible attachement** à cette police de proximité dont le fonctionnement a fait ses preuves depuis 25 ans par sa capacité d'adaptation aux diverses missions confiées et par sa disponibilité au service des élus et de la population des **314 communes haut-rhinoises qu'elle sert**.
- **notre volonté de pérenniser la BRIGADE VERTE afin de mettre en avant un service public de qualité**, précurseur dans la mutualisation de ses matériels et de ses effectifs, modèle d'une généralisation à l'ensemble du territoire national.

Point 7
Création de la liaison rue des Juifs / rue des Peupliers

Le Maire rappelle que le projet de liaison entre la rue des Juifs et la rue des Peupliers est inscrit au BP 2014 ; pour information, les travaux s'élèveront à 34 010.27 € TTC (23 691.87 € TTC prévus). Les crédits sont néanmoins suffisants au niveau du chapitre budgétaire.

Il convient de donner une dénomination à la nouvelle voie créée.

Au vu de la configuration des lieux, le Maire propose d'appeler cette portion de voie « rue des Peupliers », dans le prolongement de la voie existante et d'attribuer le numéro 12 à Monsieur OZTEPE.

De plus, nous nous sommes rendu compte que la parcelle 275 appartient toujours à M. MUMBACH, ce qui réduit l'emprise de la voie à 4 mètres au lieu des 5 mètres prévus dans le projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de nommer la portion de voie créée « rue des Peupliers »
- décide d'attribuer le numéro 12 à la construction de M. OZTEPE
- charge le Maire de prendre contact avec M. MUMBACH au sujet de la parcelle 275.

Point 8
Achat d'une collection de cartes postales historiques

Le Maire expose à l'assemblée : M. SUTTER Bernard, collectionneur de cartes postales et de vieux documents depuis 1981, propose de nous vendre sa collection de cartes postales anciennes de la commune de Soppe-le-Bas pour 1000 €.

Nous avons demandé l'avis de plusieurs experts qui estiment en fait la collection à environ 900 €.

Le Conseil estime que ces cartes devront être exploitées et mises en valeur.

Considérant que ces cartes représentent un patrimoine pour la commune, une part d'Histoire et une richesse pour les archives communales,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise le Maire à procéder à l'achat de la collection au prix de 1000 €, tout en laissant la possibilité de négocier le prix,
- cette dépense sera imputée au compte 2168 du BP 2014,
- demande au Maire d'entamer une réflexion pour la mise en valeur de ces cartes postales (exposition, livre, conférence,...).

Point 9
Augmentation du prix du stère de bois

Par délibération du 10 octobre 2014, le Conseil Municipal avait fixé le prix du stère de bois à 40 €.

Le responsable de l'ONF nous a fait part qu'il conviendrait de porter ce prix à 43 € pour les raisons suivantes :

paraphe du Maire

- Difficultés à trouver une entreprise qui réalise les stères en pleine forêt. Il conviendrait donc de les débarder pour que l'enstérage soit effectué en bord de chemin.
- La parcelle de forêt concernée est très humide : le débardage permettra d'éviter la dégradation des chemins forestiers par le passage répété des tracteurs des acheteurs de stères.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de porter le prix de stère de bois à 43 €.

Point 10
Régularisations comptables au BP 2014

M. SCHWEITZER Carlo, Adjoint aux Finances, présente à l'assemblée les points suivants :

- Erreur d'imputation au BP 2014 : 100 € au compte 2033-041 et 5000 € au compte 21538-041 au lieu des comptes 2033-20 et 21538-21
- Insuffisance de crédits au chapitre 014 : manque 1000 € au compte 73925
- Amortissement obligatoire de l'aide Pass Foncier : proposition de l'amortir en une seule fois étant donné la faiblesse du montant (1000 €).

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Vote la décision modificative suivante :

<u>Section de fonctionnement</u>			
Dépenses		Recettes	
Compte 6282	-2 000,00	7,000,00	
<i>Frais de gardiennage</i>		7,000,00	
6811-042	1 000,00		
<i>Dotation aux amortissements</i>		7,000,00	
73925-014	1 000,00		
<i>Fonds de péréquation</i>			
TOTAL section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
0,00		0,00	
<u>Section d'investissement</u>			
Dépenses:		Recettes:	
2033-041	-100,00	2804132-040	1 000,00
21538-041	-5000,00	<i>Amortissement Subvention équipement versée</i>	
<i>Opérations patrimoniales</i>			
2033	100,00		
<i>Frais d'insertion</i>			
21538	5 000,00		
<i>Autres réseaux</i>			
2151	1 000,00		
<i>Réseaux de voirie</i>			
TOTAL section d'investissement			
Dépenses:		Recettes:	
1 000,00		1 000,00	

2014-30

Point 11
Divers

- M. WEBER Hugues nous a fait part de son souhait d'intégrer le comité consultatif des finances ; 2 places sont vacantes, M. WEBER fera donc partie de ce comité consultatif.
- La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 9 janvier 2015 à 20 heures. Traditionnellement elle avait lieu le premier samedi mais compte tenu du calendrier de l'année 2015 - 1^{er} samedi trop proche des fêtes - la date a été arrêtée différemment.
- Commémoration du 11 novembre à Soppe-le-Bas : un article est paru dans le journal l'Alsace ; malheureusement celui-ci figure bien sur le site internet du journal mais un mouvement de grève a empêché la distribution de cet exemplaire du quotidien.
- Rapports des réunions des syndicats intercommunaux par les délégués de la commune : à prévoir les derniers mardis du mois lors de la réunion mensuelle des élus.
- SICTOM : paiement d'une part pour les déchets verts alors que la commune dispose d'une plateforme – point soulevé en réunion et à éclaircir avec le Président du syndicat.
- SIAEP et Communauté de Communes : constatation de l'augmentation du nombre d'impayés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50 mn.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de 27 novembre 2014
--

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 10 octobre 2014
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Modification des horaires de Mme MURA
4. Taux de taxe d'aménagement
5. Motion de soutien aux Notaires
6. Motion de soutien à la Brigade Verte
7. Création de la liaison rue des Juifs / rue des Peupliers
8. Achat d'une collection de cartes postales historiques
9. Augmentation du prix du stère de bois
10. Régularisation comptable BP 2014
11. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
MAZAJCZYK Richard	Maire		
SCWHEITZER Carlo	1 ^{er} Adjoint		
DROUET Angélique	2 ^{ème} Adjoint		
ABIDI Farid	3 ^{ème} Adjoint		
GUTTIG Stéphanie	Conseillère municipale		
WEISS Nicolas	Conseiller municipal		
SPRINGINSFELD Thomas	Conseiller municipal		
TRIANAFYLLIDIS Pascal	Conseiller municipal		
MOREAUX Muriel	Conseillère municipale		
JEANDON Christelle	Conseillère municipale		
DRAXEL Laurent	Conseiller municipal		
LILLER Laurent	Conseiller municipal		
DICK Rosalie	Conseillère municipale		

WEISS Jean-Julien	Conseiller municipal	Excusé	
BINDLER Miriam	Conseillère municipale		